

Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 2 octobre 2025 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Sainte-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay  
Siège #2 - André Ferland  
Siège #3 - Jean-Guy Labbé  
Siège #4 - Réjean Labonté  
Siège #5 - Doris Gilbert  
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Frédéric Giguère, directeur général et greffier-trésorier est présent.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**169-10-25**

## **2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2025
- 4 - FINANCES
  - 4.1 - Comptes fournisseurs au 2 octobre 2025
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL
  - 6.1 - Service incendie
  - 6.2 - Parc industriel
    - 6.2.1 - Financement temporaire
  - 6.3 - Ressources humaines- Processus d'embauche
  - 6.4 - Contrats déneigement
- 7 - QUESTIONS DIVERSES
  - 7.1 - Oeuvre des loisirs
  - 7.2 - Centre sportif Claude-Bédard
  - 7.3 - Nomination de l'auditeur indépendant
  - 7.4 - OMH Beauce-Etchemins
  - 7.5 - Régie intermunicipale des déchets de CJLLR
    - 7.5.1 - Adoption du budget 2026
    - 7.5.2 - Nouveau camion et benne
  - 7.6 - Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins
    - 7.6.1 - Adoption du budget 2026
  - 7.7 - Bibliothèque Roch-Carrier
  - 7.8 - MRC des Etchemins
    - 7.8.1 - Service d'inspection
    - 7.8.2 - Rôle d'évaluation
  - 7.9 - Contrat directeur général
  - 7.10 - Élections municipales
- 8 - CORRESPONDANCE
  - 8.1 - L'Essentiel des Etchemins- Barrage routier
  - 8.2 - Nouvel Eclair- Demande d'aide financière
  - 8.3 - Mini-scribe
  - 8.4 - FQM
  - 8.5 - Grande semaine des tout-petits 2025
  - 8.6 - Retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec
  - 8.7 - Sûreté du Québec- Programme des cadets
  - 8.8 - Assemblée nationale du Québec- MAMH Enjeux et irritants

8.9 - Ministère des Ressources naturelles et des forêts- Rang Ste-Marie  
9 - PÉRIODE DE QUESTIONS  
10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Guy Labbé ,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant l'item suivant:

7.10 Élections municipales

ADOPTÉE

170-10-25 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2025 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

171-10-25 4.1 - Comptes fournisseurs au 2 octobre 2025

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS EN DATE DU 2 OCTOBRE 2025

| No chèque | Nom                            | Montant    | Payé       |
|-----------|--------------------------------|------------|------------|
|           | SOGETEL INC.                   | 707,56     |            |
|           | PJB INDUSTRIES INC             | 910,61     |            |
| C2500474  | DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE | 2 131,34   | 2 131,34   |
| C2500475  | PITNEYWORKS                    | 2 000,00   | 2 000,00   |
| C2500476  | HYDRO-QUEBEC                   | 1 116,52   | 1 116,52   |
| C2500476  | HYDRO-QUEBEC                   | 39,17      | 39,17      |
| C2500476  | HYDRO-QUEBEC                   | 356,33     | 356,33     |
| C2500476  | HYDRO-QUEBEC                   | 2 624,80   | 2 624,80   |
| C2500477  | OEUVRE DES LOISIRS             | 658 323,53 | 658 323,53 |
| C2500477  | OEUVRE DES LOISIRS             | 23 000,00  | 23 000,00  |
| C2500478  | BANQUE SCOTIA                  | 990,44     | 990,44     |
| C2500479  | BANQUE ROYALE DU CANADA        | 20 114,79  | 20 114,79  |
| C2500480  | OEUVRE DES LOISIRS             | 23 000,00  | 23 000,00  |
| C2500481  | BELL MOBILITÉ INC.             | 51,79      | 51,79      |
| C2500482  | TELUS SOLUTIONS EN SANTÉ INC.  | 43,98      |            |
| C2500483  | AON HEWITT                     | 6 838,00   |            |
| C2500484  | MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC   | 16 749,49  |            |
| C2500485  | RECEVEUR GENERAL DU CANADA     | 6 837,73   |            |
| C2500486  | MINISTRE DES FINANCES          | 448,55     |            |
| C2500487  | ÉTHIER AVOCATS                 | 1 330,23   |            |
| C2500488  | MRC DES ETCHEMINS              | 135,83     |            |
| C2500489  | COOP STE-JUSTINE               | 12 594,82  |            |
| C2500490  | HYDRO-QUEBEC                   | 556,01     |            |
| C2500490  | HYDRO-QUEBEC                   | 1 995,12   |            |
| C2500490  | HYDRO-QUEBEC                   | 552,74     |            |
| C2500491  | PAGES JAUNES INC.              | 84,80      |            |
| C2500492  | MÉCANIQUE MOBILE D.B.          | 3 668,03   |            |

|               |                                          |                 |               |
|---------------|------------------------------------------|-----------------|---------------|
| C2500492      | MÉCANIQUE MOBILE D.B.                    | 3 679,20        |               |
| C2500492      | MÉCANIQUE MOBILE D.B.                    | 17,07           |               |
| C2500493      | SERVICES DE CARTES DESJARDINS            | 1 198,89        |               |
| C2500494      | GOUDREAU ET GOUDREAU INC.                | 244,58          |               |
| C2500495      | DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE                 | 1 228,30        |               |
| C2500496      | FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES  | 442,65          |               |
| C2500497      | PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.               | 1 366,44        |               |
| C2500498      | SERGE CARRIER ET FILS INC.               | 4 371,56        |               |
| C2500498      | SERGE CARRIER ET FILS INC.               | 2 318,77        |               |
| C2500499      | MINISTRE DES FINANCES                    | 65 380,00       |               |
| C2500500      | SANI-ETCHEMIN INC.                       | 517,39          |               |
| C2500501      | CAMIONS GLOBOCAM BEAUCE INC              | 933,80          |               |
| C2500502      | M.R.C. DE BELLECHASSE                    | 54 432,33       |               |
| C2500503      | UAP INC.                                 | 787,57          |               |
| C2500504      | EUROFINS ENVIRONEX                       | 756,25          |               |
| C2500504      | EUROFINS ENVIRONEX                       | 447,83          |               |
| C2500504      | EUROFINS ENVIRONEX                       | 501,29          |               |
| C2500504      | EUROFINS ENVIRONEX                       | 379,42          |               |
| C2500504      | EUROFINS ENVIRONEX                       | 458,18          |               |
| C2500504      | EUROFINS ENVIRONEX                       | 1 007,76        |               |
| C2500505      | LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC.        | 1 117,21        |               |
| C2500506      | M.R.C. DES ETCHEMINS                     | 4 963,00        |               |
| C2500507      | EMCO DISTRIBUTION LTEE                   | 1 954,58        |               |
| C2500507      | EMCO DISTRIBUTION LTEE                   | 1 471,74        |               |
| C2500507      | EMCO DISTRIBUTION LTEE                   | 1 016,78        |               |
| C2500508      | SERVICES INFORMATIQUES KEVEN VACHON      | 120,69          |               |
| C2500508      | SERVICES INFORMATIQUES KEVEN VACHON      | 120,69          |               |
| C2500509      | FORMATION URGENCE VIE                    | 147,17          |               |
| C2500510      | AUTOMATION R.L. INC.                     | 620,87          |               |
| C2500511      | UNIVAR CANADA LTÉE                       | 2 029,41        |               |
| C2500512      | SEL DRUMMOND ENR.                        | 9 714,47        |               |
| C2500513      | COUTURE ALUMINIUM INC.                   | 1 841,72        |               |
| C2500514      | GYRO-TRAC CORPORATION                    | 58,64           |               |
| C2500515      | FRÉDÉRICK LAPOINTE                       | 200,00          |               |
| C2500516      | DATA2CLOUD.CA                            | 88,36           |               |
| C2500517      | RÉGIE INCENDIE SECTEUR EST DES ETCHEMINS | 46 361,47       |               |
| C2500518      | FQM ASSURANCES INC.                      | 9 536,41        |               |
| C2500519      | CONTROLES AC                             | 6 031,62        |               |
| C2500520      | GROUPE M.G.A.                            | 1 011,87        |               |
| C2500521      | FABRIQUE SAINTE-KATERI-TEKAKWITHA        | 100,00          |               |
| C2500522      | HARNOIS ÉNERGIES INC                     | 3 335,38        |               |
| C2500523      | CIE DES CIMETIÈRES LES MONTS NOTRE-DAME  | 300,00          |               |
| C2500524      | GFL SERVICES ENVIRONNEMENTAUX            | 117 675,51      |               |
| TOTAL         |                                          | 1 137 489,08 \$ | 733 748,71 \$ |
| SOLDE À PAYER |                                          | 403 740,37 \$   |               |
| ENCAISSE      |                                          | (818 870,60) \$ |               |

Il est proposé par André Ferland,

Et résolu à l'unanimité:

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

## **5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Laétaré Bédard et sa femme informe les membres du conseil municipal que le dynamitage a été fait et demande quand sera réalisé les travaux de raccordement dans son développement résidentiel. Le maire l'informe que son protocole d'entente est prêt et qu'il pourra le consulter et prendre rendez-vous avec le directeur général afin de finaliser l'entente. Lorsque l'entente sera signée, l'inspecteur municipal réalisera la commande de matériel (3-4 semaines d'attente avant la réception), ensuite, les travaux pourront commencer.

## **6 - INSPECTEUR MUNICIPAL**

### **6.1 - Service incendie**

Le budget de la Régie n'est pas adopté en date du 2 octobre, une rencontre est prévue le 15 octobre. Toutefois, les membres de la Régie se sont rencontrés et il a été discuté lors de cette rencontre qu'il est possible que le Gouvernement modifie les normes sur la «durée de vie» des camions d'intervention de 30 ans à 25 ans. Dans ce cas, il y aurait de gros investissements à effectuer dans les prochaines années afin d'être conforme à cette Loi. Le Maire discutera de ce point lors d'une prochaine rencontre des Maires à la MRC des Etchemins.

Nataniel Côté est le nouveau représentant pour la Municipalité de Sainte-Sabine, il a également été nommé pompier récemment. M Tommy Fortin a également été embauché comme pompier par la Régie.

### **6.2 - Parc industriel**

Le directeur général et greffier trésorier présente la séquence de travaux du chantier.

**172-10-25**

#### **6.2.1 - Financement temporaire**

Il est proposé par Marcel Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise le financement temporaire d'un montant de 300 000\$ avec la Caisse Desjardins des Etchemins pour les travaux de construction du bassin de rétention sur la rue Rotobec en vertu du règlement d'emprunt no 241-25;

QUE le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés par le présente à signer le contrat de financement temporaire à intervenir entre la Caisse Desjardins des Etchemins et la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

### **6.3 - Ressources humaines- Processus d'embauche**

Le conseil est informé du processus d'embauche visant à combler le poste de journalier spécialisé aux travaux publics (déneigement).

**173-10-25**

#### **6.4 - Contrats déneigement**

Il est proposé par Linda Gosselin,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le passage piétonnié entre l'église et le centre civique doit être déneigé et que la Municipalité a reçu une soumission de Mac Constructions;

QUE la borne sèche sur la route de St-Luc soit être déneigé et que la Municipalité a reçu une soumission des Entreprises W.L;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé par la présente à signer les contrats de déneigement avec Mac Constructions et les Entreprises W. L.

ADOPTÉE

## **7 - QUESTIONS DIVERSES**

### **7.1 - Oeuvre des loisirs**

La rencontre de l'Oeuvre des loisirs a eu lieu le 22 septembre et la conseillère Linda Gosselin fait un compte-rendu des activités de l'été, des emplois offerts au casse-croûte du stade, des activités du hockey plaisirs, de la location prisée du gymnase de l'école des Appalaches et du marché de Noël qui aura lieu le 6 décembre prochain. Mme Gosselin parle également de la piscine de l'école des Appalaches et de l'annonce qui a été faite du centre de service scolaire Beauce-Etchemins qui invitait les utilisateurs à se déplacer à la piscine de Saint-Georges de Beauce.

### **7.2 - Centre sportif Claude-Bédard**

Le directeur général et greffier-trésorier fait le point sur le chantier du Centre sportif, de l'installation d'une nouvelle porte de sortie d'urgence dans le dôme et de l'installation des bandes de la patinoire qui commencera sous peu. Avec le retard du chantier de l'entrepreneur, l'installation des bandes, baies vitrées et filets protecteurs entre en conflit avec les gradins. Il est discuté que l'entrepreneur pour les bandes réalise au complet l'installation et que la Municipalité désinstalle pour permettre la finition des travaux de l'entrepreneur général au niveau des gradins.

**174-10-25**

### **7.3 - Nomination de l'auditeur indépendant**

Il est proposé par Doris Gilbert,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la soumission déposée par Blanchette Vachon pour la nomination de l'auditeur indépendant pour l'année 2025 et ce, pour un maximum de 22 500\$ plus taxes.

ADOPTÉE

### **7.4 - OMH Beauce-Etchemins**

Jean-Guy Labbé informe les membres du conseil municipal des dossiers en cours à l'OMH.

### **7.5 - Régie intermunicipale des déchets de CJLLR**

**175-10-25**

#### **7.5.1 - Adoption du budget 2026**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 603 du Code municipal, une régie intermunicipale dresse son budget pour chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption avant le 1er octobre à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa juridiction;

ATTENDU QU'en vertu de ce même article, les prévisions budgétaires d'une régie intermunicipale doivent être adoptées, par résolution, par au moins les deux tiers des municipalités membres;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale des déchets de CJLLR nous ont été transmises avant le 1er octobre 2025;

Il est proposé par Réjean Labonté,

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale des déchets de CJLLR pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2026.

ADOPTÉE

#### **7.5.2 - Nouveau camion et benne**

André Ferland informe les membres du conseil municipal que la Régie CJLLR a finalement opté pour l'acquisition d'une benne conventionnelle plutôt qu'électrique. Le directeur général procèdera à la préparation d'un devis en vue d'un appel d'offres public.

Il précise également que la Régie a décidé de remplacer les pinces actuelles du camion à ordures, pour un montant de 25 000 \$, et que des réparations seront effectuées sur le camion et la benne actuelle afin d'assurer son bon fonctionnement jusqu'à la livraison de la nouvelle benne, prévue dans environ un an. Au total, ce sera environ 50 000\$ qui seront investis dans le camion actuel.

#### **7.6 - Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins**

176-10-25

##### **7.6.1 - Adoption du budget 2026**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 603 du Code municipal, une régie intermunicipale dresse son budget pour chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption avant le 1er octobre à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa juridiction;

ATTENDU QU'en vertu de ce même article, les prévisions budgétaires d'une régie intermunicipale doivent être adoptées, par résolution, par au moins les deux tiers des municipalités membres;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins nous ont été transmises avant le 1er octobre 2025;

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2026.

ADOPTÉE

#### **7.7 - Bibliothèque Roch-Carrier**

Jean-Guy Labbé informe le conseil municipal qu'une rencontre du comité de la bibliothèque s'est tenue le 12 septembre dernier. Lors de cette réunion, il a été question de l'organisation de l'activité d'Halloween. La Municipalité accordera un montant de 150?\$ au comité pour l'achat de décorations. Une invitation sera lancée à la population afin d'animer la bibliothèque avec des jeux de société. Par ailleurs, le club de lecture sera relancé prochainement.

Le conseil municipal souhaite également le retour de l'ouverture de la bibliothèque les samedis matin.

#### **7.8 - MRC des Etchemins**

177-10-25

##### **7.8.1 - Service d'inspection**

Il est proposé par André Ferland,

Et résolu à l'unanimité :

QUE dans le cadre de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins, le conseil municipal de Sainte-Justine réserve 300 heures d'inspection pour l'année 2026;

QUE ledit conseil municipal demande à la MRC des Etchemins de procéder à la modification de l'article 6.3 de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins relativement au dépassement du nombre d'heures réservées.

ADOPTÉE

#### **7.8.2 - Rôle d'évaluation**

Le rôle d'évaluation déposé en septembre passe de 180 327 200\$ à 182 902 900 en hausse de 2 575 700\$.

**178-10-25**

#### **7.9 - Contrat directeur général**

ATTENDU QUE le poste de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Justine est actuellement occupé par Frédéric Giguère ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont lu les termes du contrat de travail proposé pour ce poste ;

ATTENDU QUE ledit contrat fixe les conditions de travail, la rémunération, la durée de l'entente ainsi que les responsabilités afférentes au poste de directeur général et greffier-trésorier ;

Il est proposé par Marcel Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal approuve le contrat de travail intervenu entre la Municipalité de Sainte-Justine et Frédéric Giguère à titre de directeur général et greffier-trésorier;

QUE le maire soit autorisé à signer ledit contrat au nom de la Municipalité, le tout conformément aux dispositions négociées et convenues entre les parties.

ADOPTÉE

#### **7.10 - Élections municipales**

Le directeur général et greffier-trésorier informe le conseil municipal que, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, un avis d'inscription doit être transmis à chaque électeur inscrit. En raison de la grève en cours chez Postes Canada, Élections Québec a prévu des solutions alternatives pour assurer la transmission de ces avis. Le conseil municipal accepte la proposition du directeur général de mandater un tiers pour assurer la distribution des avis d'inscription, afin de pallier l'interruption du service postal. Les dépenses associées à cette démarche seront couvertes à même le budget électoral prévu à cet effet.

Le Maire remercie André Ferland pour ces 20 ans d'implication au conseil municipal, celui-ci ne se représentera pas aux prochaines élections.

### **8 - CORRESPONDANCE**

**179-10-25**

#### **8.1 - L'Essentiel des Etchemins- Barrage routier**

Il est proposé par Linda Gosselin,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE dans le cadre de la Guignolée des médias, le conseil municipal de Sainte-

Justine autorise l'organisme L'Essentiel des Etchemins à dresser un barrage routier le 4 décembre 2025, de 6h00 à 9h00, face au 184, route 204 à Sainte-Justine ainsi que sur le Boulevard Lessard;

QUE ledit conseil municipal accepte de mettre à la disposition de cet organisme le matériel de signalisation requis.

ADOPTÉE

**180-10-25**

## **8.2 - Nouvel Essor- Demande d'aide financière**

Il est proposé par Doris Gilbert,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 750 \$ à l'organisme Nouvel Essor pour l'ensemble des services offerts à la population de Sainte-Justine et ce, pour l'année financière 2026.

ADOPTÉE

## **8.3 - Mini-scribe**

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ pour le mois d'octobre est remis aux membres du conseil.

## **8.4 - FQM**

Le rapport annuel de la FQM est déposé aux membres du conseil.

## **8.5 - Grande semaine des tout-petits 2025**

Les membres du conseil sont informés de la grande semaine des tout-petits 2025.

**181-10-25**

## **8.6 - Retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec**

CONSIDÉRANT que les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes;

CONSIDÉRANT que, depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôles (balances);

CONSIDÉRANT que cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accidents liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs;

CONSIDÉRANT que la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants;

CONSIDÉRANT que l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;

CONSIDÉRANT que la sécurité routière est une responsabilité partagée entre

les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à coeur la sécurité de leurs citoyens;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEAN LABONTÉ,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité de Sainte-Justine appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois;

QUE cette résolution soit transmise :

- Au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;
- Au ministère de la Sécurité publique du Québec
- Au bureau du premier ministre du Québec
- À la présidente directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec.
- Aux municipalités du Québec, aux MRC, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- Et qu'une copie soit acheminée à l'auteur du message transmis aux élus municipaux, un contrôleur routier anonyme inquiet pour la sécurité des Québécois.

ADOPTÉE

#### **8.7 - Sûreté du Québec- Programme des cadets**

Les membres du conseil sont informés de la correspondance de la Sûreté du Québec concernant les cadets.

#### **8.8 - Assemblée nationale du Québec- MAMH Enjeux et irritants**

Le Maire mentionne que les enjeux et irritants seront remis à la Ministre via la MRC des Etchemins.

**182-10-25**

#### **8.9 - Ministère des ressources naturelles et des forêts- Rang Ste-Marie**

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec a transmis une offre à la Municipalité de Sainte-Justine et à la Municipalité de Saint-Cyprien concernant le lot 3 916 348 du cadastre du Québec sur une distance d'environ 350 mètres du rang Ste-Marie;

ATTENDU QUE cette demande de la Municipalité de Sainte-Justine date d'octobre 2022 et que la résolution 167-10-22 avait été adoptée;

ATTENDU QUE cette entente nécessite l'intervention de professionnels pour mener à bien les démarches, dont un arpenteur-géomètre et un notaire ;

ATTENDU QUE les coûts liés à cette opération seront partagés à parts égales entre la Municipalité de Sainte-Justine et celle de Saint-Cyprien ;

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,  
Et résolu unanimement:

QUE la Municipalité de Sainte-Justine accepte l'offre du ministère des Ressources naturelles et des Forêts relativement à la cessation du rang Ste-Marie (lot 3 916 348) ;

QUE la Municipalité mandate M. Jean Venable, arpenteur-géomètre, ainsi que Me Audrey Bédard, notaire, pour réaliser les travaux professionnels requis dans le cadre de cette entente ;

QUE les frais liés à cette opération soient partagés à parts égales (50/50) entre la Municipalité de Sainte-Justine et la Municipalité de Saint-Cyprien ;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tout document requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

**9 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

**183-10-25**

**10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par André Ferland,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE la séance soit levée à 21h40.

ADOPTÉE

---

Directeur général et greffier-  
trésorier

---

Maire